

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du Code de l'Education et notamment l'article L 613-1 ;
- VU l'arrêté du 30 juillet 2018, modifié, relatif au diplôme national de la licence
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Sciences et Techniques ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 3 de la licence mention Chimie**, au titre de l'année universitaire 2024/2025, est constitué comme suit :

Président du jury :

- **M. TATIBOUET Arnaud** **Professeur des Universités**

Vice-Président du jury :

- **M. CAILLE Julien** **Maître de conférences**

Membres du jury :

- | | |
|----------------------------------|------------------------------------|
| - M. CAMPOS Pierre-Éric | Maître de conférences |
| - Mme DE PERSIS Stéphanie | Professeure des Universités |
| - M. DESCHAMPS Michaël | Professeur des Universités |
| - Mme MEDUCIN Fabienne | Maîtresse de conférences |
| - Mme MIHAJLOVSKI Lupka | Professeure certifiée |
| - M. SCHAEFER Sébastien | Maître de conférences |
| - Mme SERINYEL Zeynep | Maîtresse de conférences |

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 15/11/2024

Eric BLOND

Par délégation du Président
La Vice-Présidente du Conseil d'Administration


Paule QUILTCHINI

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du Code de l'Éducation et notamment l'article L 613-1 ;
- VU l'arrêté du 30 juillet 2018, modifié, relatif au diplôme national de la licence
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Sciences et Techniques ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 4 de la licence mention Chimie**, au titre de l'année universitaire 2024/2025, est constitué comme suit :

Président du jury :

- **M. CAILLE Julien** **Maître de conférences**

Vice-Président du jury :

- **M. TATIBOUET Arnaud** **Professeur des Universités**

Membres du jury :

- Mme BERTAGNA Valérie	Maîtresse de conférences
- Mme BRIOIS Christelle	Maîtresse de conférences
- M. CATOIRE Valéry	Professeur des Universités
- M. FAVETTA Patrick	Maître de conférences
- Mme LOPIN-BON Chrystel	Professeure des Universités
- Mme MAGUIN Françoise	Maîtresse de conférences
- Mme MIHAJLOVSKA Lupka	Professeure certifiée
- M. SCHAEFER Sébastien	Maître de conférences

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 15/11/2024

Eric BLOND
Par délégation du Président
La Vice-Présidente du Conseil d'Administration


Paule QUÉLINI

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du Code de l'Education et notamment l'article L 613-1 ;
- VU l'arrêté du 30 juillet 2018, modifié, relatif au diplôme national de la licence
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Sciences et Techniques ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury de la **deuxième année de licence mention Chimie** au titre de l'année universitaire 2024/2025, est constitué comme suit :

Président du jury :

- **M. TATIBOUET Arnaud** **Professeur des Universités**

Vice-Président du jury :

- Mme SERINYEL Zeynep **Maîtresse de conférences**

Membres du jury :

- M. CAILLE Julien **Maître de conférences**
- Mme DE PERSIS Stéphanie **Professeure des Universités**

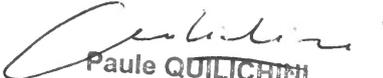
Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 15/11/2024

Eric BLOND

Par délégation du Président
La Vice-Présidente du Conseil d'Administration


Paule QUILICHINI

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du Code de l'Education et notamment l'article L 613-1 ;
- VU l'arrêté du 30 juillet 2018, modifié, relatif au diplôme national de la licence
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Sciences et Techniques ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury de la **deuxième année LAS de licence mention Chimie** au titre de l'année universitaire 2024/2025, est constitué comme suit :

Président du jury :

- **Mme BERTEINA-RABOIN Sabine** **Professeure des Universités**

Vice-Président du jury :

- **M. CAILLE Juline** **Maître de conférences**

Membres du jury :

- | | |
|----------------------------------|------------------------------------|
| - Mme BERTAGNA Valérie | Maîtresse de conférences |
| - M. BURON Frédéric | Maître de conférences |
| - Mme DE PERSIS Stéphanie | Professeure des Universités |
| - M. FAVETTA Patrick | Maître de conférences |
| - Mme MEDUCIN Fabienne | Maîtresse de conférences |
| - M. TATIBOUET Arnaud | Professeur des Universités |

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 15/11/2024

Eric BLOND

Par délégation du Président
La Vice-Présidente du Conseil d'Administration


Paule COLLEMAN

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du Code de l'Education et notamment l'article L 613-1 ;
- VU l'arrêté du 30 juillet 2018, modifié, relatif au diplôme national de la licence
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Sciences et Techniques ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 5 de la licence mention Chimie**, au titre de l'année universitaire 2024/2025, est constitué comme suit :

Président du jury :

- **Mme BERTAGNA Valérie** **Maîtresse de conférences**

Vice-Président du jury :

- **Mme DUFRESNE Christelle** **Maîtresse de conférences**

Membres du jury :

- | | |
|---------------------------|-----------------------------|
| - Mme BRIOIS Christelle | Maîtresse de conférences |
| - M. BURON Frédéric | Maître de conférences |
| - Mme DE PERSIS Stéphanie | Professeure des Universités |
| - Mme DESTANDAU Emilie | Professeure des Universités |
| - Mme GALLIENNE Estelle | Maîtresse de conférences |
| - M. GUIMBAUD Christophe | Professeur des Universités |
| - Mme MEDUCIN Fabienne | Maîtresse de conférences |
| - Mme SERINYEL Zeynep | Maîtresse de conférences |
| - M. SINTUREL Christophe | Professeur des Universités |
| - Mme WEST Caroline | Professeure des Universités |

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 15/11/2024

Eric BLOND
Président
La Vice-Présidente du Conseil d'Administration


Paule QUILICHINI

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du Code de l'Education et notamment l'article L 613-1 ;
- VU l'arrêté du 30 juillet 2018, modifié, relatif au diplôme national de la licence
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Sciences et Techniques ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 6 de la licence mention Chimie**, au titre de l'année universitaire 2024/2025, est constitué comme suit :

Président du jury :

- **Mme Christelle DUFRESNE** **Maîtresse de conférences**

Vice-Président du jury :

- **Mme BERTAGNA Valérie** **Maîtresse de conférences**

Membres du jury :

- | | |
|------------------------------------|------------------------------------|
| - M. AGROFOGLIO Luigi | Professeur des Universités |
| - M. DAYMA Guillaume | Professeur des Universités |
| - Mme DE PERSIS Stéphanie | Professeure des Universités |
| - M. DE SAINT-JORES Clément | Maître de conférences |
| - Mme DESTANDAU Emilie | Professeure des Universités |
| - Mme MIHAJLOVSKA Lupka | Professeure certifiée |
| - M. SCHAEFER Sébastien | Maître de conférences |
| - M. SINTUREL Christophe | Professeur des Universités |

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 15/11/2024

Eric BLOND
La Vice-Présidente de la Commission d'Administration


Eric BLOND

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du Code de l'Education et notamment l'article L 613-1 ;
- VU l'arrêté du 30 juillet 2018, modifié, relatif au diplôme national de la licence
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Sciences et Techniques ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury de la **troisième année de licence mention Chimie** au titre de l'année universitaire 2024/2025, est constitué comme suit :

Président du jury :

- | | |
|---------------------------|--------------------------|
| - Mme DUFRESNE Christelle | Maîtresse de Conférences |
|---------------------------|--------------------------|

Vice-Président du jury :

- | | |
|------------------------|--------------------------|
| - Mme BERTAGNA Valérie | Maîtresse de conférences |
|------------------------|--------------------------|

Membres du jury :

- | | |
|------------------------|-----------------------------|
| - M. BURON Frédéric | Maître de conférences |
| - M. DAYMA Guillaume | Professeur des Universités |
| - Mme DESTANDAU Emilie | Professeure des Universités |

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 15/11/2024

Eric BLOND
Par délégation du Président
La Vice-Présidente du Conseil d'Administration


Paule QUILICHINI

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du Code de l'Education et notamment l'article L 613-1 ;
- VU l'arrêté du 30 juillet 2018, modifié, relatif au diplôme national de la licence
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Sciences et Techniques ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury de la **troisième année LAS de licence mention Chimie** au titre de l'année universitaire 2024/2025, est constitué comme suit :

Président du jury :

- **Mme BERTEINA-RABOIN Sabine** **Professeure des Universités**

Vice-Président du jury :

- Mme BERTAGNA Valérie Maîtresse de conférences

Membres du jury :

- M. AGROFOGLIO Luigi Professeur des Universités
- M. BURON Frédéric Maître de conférences
- Mme DE PERSIS Stéphanie Professeure des Universités
- Mme DUFRESNE Christelle Maîtresse de conférences
- Mme GALLIENNE Estelle Maîtresse de conférences
- Mme LOPIN-BON Chrystel Professeure des Universités
- Mme SERINYEL Zeynep Maîtresse de conférences

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 15/11/2024

Par délégué du Président
Eric BLOND
La Vice-Présidente du Conseil d'Administration


Paule GULLICHINI

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du Code de l'Education et notamment l'article L 613-1 ;
- VU l'arrêté du 30 juillet 2018, modifié, relatif au diplôme national de la licence
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU l'arrêté du 09 avril 1997 relatif au diplôme d'études universitaires générales, à la licence et à la maîtrise ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Sciences et Techniques ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury de délivrance du **DEUG mention Chimie** au titre de l'année universitaire 2024/2025, est constitué comme suit :

Président du jury :

- **Mme BERTAGNA Valérie** **Maîtresse de conférences**

Vice-Président du jury :

- **Mme DUFRESNE Christelle** **Maîtresse de Conférences**

Membres du jury :

- **Mme DE PERSIS Stéphanie** **Professeure des Universités**

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Article 3 :

Le conseil de perfectionnement du **DEUG mention Chimie**, est constitué comme suit :

- M. BURON Frédéric Co-responsable du Département de Chimie
- Mme DE PERSIS Stéphanie Co-responsable du Département de Chimie
- M. TATIBOUET Arnaud Directeur des études du S3
- M. CAILLE Julien Directeur des études du S4
- Mme BERTAGNA Valérie Co-responsable de la Licence mention chimie / Directrice du S5
- Mme DUFRESNE Christelle Co-responsable de la Licence mention chimie / Directrice du S6
- Mme BERTEINA-RABOIN Sabine Référente filière santé
- M. SUZENET Franck Responsable du CMI

- M. GUIMBAUD Christophe Responsable Master risques & environnement

- Mme LOPIN-BON Chrystel Membre du Conseil de Gestion de l'UFR Sciences et de la section CNRS 12
- Mme VIANDIER Christel Secrétaire Licence L2-L3, CMI-CITC et Master Chimie
- Mme SCHOLENT Sabrina Responsable du bureau des moyens d'enseignement et des emplois du temps

- M. COUDRAY Florian Technicien de TP
- Mme DAGNINO Corinne Technicienne de TP
- Mme FERREIRA Véronique Technicienne de TP
- Mme ROULET Marjorie Technicienne de TP
- M. SABATIER Muriel Enseignante de physique-chimie au Lycée Voltaire / Union des profs de PC

- M. HELLAUDAIS Pascal Enseignant de Physique-Chimie
- M. BELLANGER Benoit Lycée Charles Péguy
- M. LACOGNE Mathys Représentant étudiant L2 chimie
- M. PARPAILLON-HORGON Représentant étudiant L2 chimie
- M. PELTIER Raphaël Représentant étudiant L2 chimie
- Mme PERONNET Emma Représentant étudiant L3 chimie
- Mme MECHOUET Sarah Représentant étudiant L3 chimie

Fait à Orléans, le 15/11/2024

Eric BLOND

Par délégation du Président
La Vice-Présidente du Conseil d'Administration


Paule QUILICHINI

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du Code de l'Education et notamment l'article L 613-1 ;
- VU l'arrêté du 30 juillet 2018, modifié, relatif au diplôme national de la licence
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Sciences et Techniques ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury de délivrance de la **LICENCE mention Chimie** au titre de l'année universitaire 2024/2025, est constitué comme suit :

Président du jury :

- **Mme BERTAGNA Valérie** **Maîtresse de Conférences**

Vice-Président du jury :

- **Mme DUFRESNE Christelle** **Maîtresse de conférences**

Membres du jury :

- **Mme DE PERSIS Stéphanie** **Professeure des Universités**

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Article 3 :

Le conseil de perfectionnement de la **LICENCE mention Chimie**, est constitué comme suit :

- | | |
|------------------------------|--|
| - M. BURON Frédéric | Co-responsable du Département de Chimie |
| - Mme DE PERSIS Stéphanie | Co-responsable du Département de Chimie |
| - M. TATIBOUET Arnaud | Directeur des études du S3 |
| - M. CAILLE Julien | Directeur des études du S4 |
| - Mme BERTAGNA Valérie | Co-responsable de la Licence mention chimie / Directrice du S5 |
| - Mme DUFRESNE Christelle | Co-responsable de la Licence mention chimie / Directrice du S6 |
| - Mme BERTEINA-RABOIN Sabine | Référente filière santé |
| - M. SUZENET Franck | Responsable du CMI |
|
 | |
| - Mme LOPIN-BON Chrystel | Membre du Conseil de Gestion de l'UFR Sciences et de la section CNRS 12 |
| - Mme VIANDIER Christel | Secrétaire Licence L2-L3, CMI-CITC et Master Chimie |
| - Mme SCHOLENT Sabrina | Responsable du bureau des moyens d'enseignement et des emplois du temps |
|
 | |
| - M. COUDRAY Florian | Technicien de TP |
| - Mme DAGNINO Corinne | Technicienne de TP |
| - Mme FERREIRA Véronique | Technicienne de TP |
| - Mme ROULET Marjorie | Technicienne de TP |
| - M. SABATIER Muriel | Enseignante de physique-chimie au Lycée Voltaire / Union des profs de PC |
|
 | |
| - M. HELLAUDAIS Pascal | Enseignant de Physique-Chimie |
| - M. BELLANGER Benoit | Lycée Charles Péguy |
| - M. LACOGNE Mathys | Représentant étudiant L2 chimie |
| - M. PARPAILLON-HORGON | Représentant étudiant L2 chimie |
| - M. PELTIER Raphaël | Représentant étudiant L2 chimie |
| - Mme PERONNET Emma | Représentant étudiant L3 chimie |
| - Mme MECHOUET Sarah | Représentant étudiant L3 chimie |

Fait à Orléans, le 15/11/2024

Eric BLOND

Par délégation du Président
La Vice-Présidente du Conseil d'Administration


Paule QUILICHINI